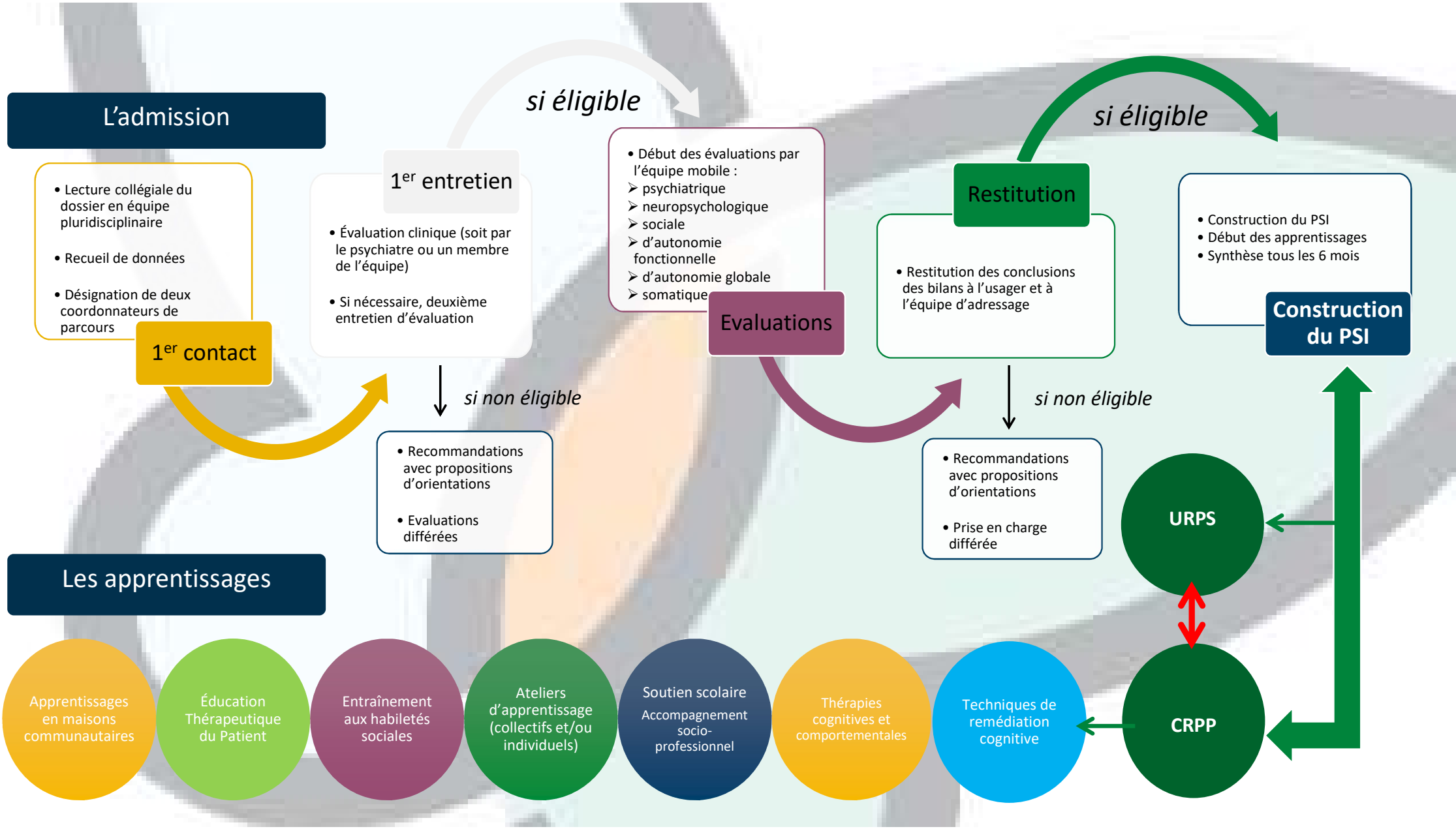

L'admission
• Lecture collégiale du dossier en équipe pluridisciplinaire
• Recueil de données
• Désignation de deux coordonnateurs de parcours
1er contact
si éligible
1er entretien
• Évaluation clinique (soit par le psychiatre ou un membre de l'équipe)
• Si nécessaire, deuxième entretien d'évaluation
si non éligible
• Recommandations avec propositions d'orientations
• Evaluations différées
• Début des évaluations par l'équipe mobile :
➢ psychiatrique
➢ neuropsychologique
➢ sociale
➢ d'autonomie fonctionnelle
➢ d'autonomie globale
➢ somatique
Evaluations
si éligible
Restitution
• Restitution des conclusions des bilans à l'usager et à l'équipe d'adressage
si non éligible
• Recommandations avec propositions d'orientations
• Prise en charge différée
• Construction du PSI
• Début des apprentissages
• Synthèse tous les 6 mois
Construction du PSI
URPS
CRPP
Les apprentissages
Apprentissages en maisons communautaires
Éducation Thérapeutique du Patient
Entraînement aux habiletés sociales
Ateliers d'apprentissage (collectifs et/ou individuels)
Soutien scolaire
Accompagnement socio-professionnel
Thérapies cognitives et comportementales
Techniques de remédiation cognitive